BIBLIOTHEQUE S.M.D. QUEBEC

Au Public:

JE viens d'apprendre qu'on me blâme beaucoup d'avoir eu part à un Ecrit intitulé AVIS AUX CANADIENS, A ceux de mes compatriotes qui me condamnent ainſi je ſuggérerai une ſeule réfléxion, aſſez probablement néceſſaire et fort naturelle. Avant de dire que j'ai eu tort de participer à cet Ecrit, je crois qu'il falloit ſavoir ſi j'y ai eu part.

Je ne diſcute point ici cette adreſſe; mais je repréſente ſeulement qu'on ne m'a pas mis à même de la juger, puiſqu'on ne me l'a point communiquée, et que l'on ne m'a fait voir nul Ecrit: Mais au lieu de cela, voilà tout ſimplement ce qui s'eſt paſſé. Mercredi 16 du préſent un Monſieur ——— après m'avoir fait chercher pluſieurs fois pour me faire part de quelque-choſe qui m'intéreſſait, m'a dit que nombre de citoyens avaient deſſein de me propoſer pour repréſentant. J'ai répondû que celà me faiſait un très grand honneur, que j'en étais bien reconnoiſſant; mais que cela n'était peut-être pas néceſſaire, puiſque je m'étais préſenté moi-même par la voie de l'impreſſion: L'on a repliqué que cela ne ferait qu'appuyer et renforcer mes offres et leur donner plus de poids, à cela j'ai dit: à la bonne heure, qu'on me propoſe donc ſi l'on veut, pourvû toujours que cela ne ſoit aucunement inconſéquent avec les démarches que j'ai faites de moi-même, on me l'a fort aſſûré: mais l'on ne m'a montré nul Ecrit. Ayant fort affaires et preſſé de ſortir, j'ai rappellé itérativement qu'on prît toujours bien garde de me mettre en aucune inconſéquence ou déſagrément, et je ſuis parti, ſans voir, ni par conſéquent approuver, improuver ni ſigner aucun Ecrit.—J'ai pour témoin de tout ce que deſſus, un des notables citoyens de la ville, devant lequel les choſes ſe ſont ainſi paſſées.

L. de Salaberry.

A QUEBEC, LE 19 MAI, 1792.

A-7
C. 1105